

Organisation d'une conférence de consensus régionale



Pour la création d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger

Historique

Le Projet **du Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger** répond à un processus lancé par la société civile des tunisiens résidents à l'étranger depuis la fin des années 80. Ce projet n'a pu aboutir concrètement malgré l'édifice d'un texte de loi de 1990 sur le Conseil Supérieur de l'Immigration.

Après la révolution du 14 janvier 2011, plusieurs consultations multilatérales ont eu lieu en Tunisie et dans les différents pays de résidence sur la coordination des efforts autour de cette importante thématique

Historique

Un projet inclusif de tous ces acteurs, pour la constitution d'un **Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger** a été souhaité et proposé afin de permettre à cette **importante partie de la société civile tunisienne d'être présente et importante** dans la construction et le développement de la Tunisie mais surtout afin que l'immigration des tunisiens soit encadrée et supportée dans son évolution.

Contexte

Aujourd'hui, les tunisiens à l'étranger sont définis par une identité plurielle. Une réalité caractéristique de sa richesse humaine et révélatrice des divergences dans les prises de position liées au projet.

Les nombreux travaux portant sur le projet (administration tunisienne ou société civile), ont révélé les ambivalences dans les approches juridiques et méthodiques.

Le 28 janvier 2014, le chef du gouvernement tunisien, Monsieur Mehdi Jomaa a déclaré publiquement son soutien à la mise en place d'une **Haute Instance pour les Tunisiens à**

l'Étranger. Nous avons alors tous pris conscience de l'importance de reprendre solidement le projet en proposant un débat public et consensuel entre administration et société civile.

Les thèmes du débat public

A ce jour, des questions n'ont pu trouver de bases consensuelles :

1. **La loi et le décret de loi** : La question du siège, du nom de l'instance, des élections ou du mode de désignation de ses membres, la répartition par zone géographique, le lien avec l'Ote, les députés de l'immigration et l'administration tunisienne

2. **La feuille de route** : Rédaction collective d'une feuille de route

3. **La coordination avec la société civile** : Définir une méthode collective pour la désignation de personnes relais de la société civile dans chaque zone consulaire.

Proposition

Mettre en place un débat public régité par un comité d'organisation, un jury, des experts ainsi que des **citoyens tunisiens résident en Europe**. Ce débat sera centré sur quelques

questions restées jusqu'aujourd'hui en suspend. Le rassemblement attendu se donne l'ambition de construire collectivement et démocratiquement le projet dans un cadre conventionnel et collectif.

La méthode des conférences de consensus

Pourquoi ?

Comment ?

Procédure

Avec qui ?

Quand ?

Où?

Combien ?

Pourquoi ?

- Pour établir un débat démocratique autour du projet pour **le Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger** et **permettre l'expression de tous les avis**
- Pour **définir des objectifs consensuels** dans un cadre conventionnel et collectif
- Pour **améliorer la qualité des pratiques administratives** et renforcer la participation des TRE* en leur donnant un rôle décisionnel majeur dans l'écriture du projet.

‣* TRE :Tunisien Résidant à l'étranger

Comment ?

‣Description générale: Inspirée de l'ANAES (Agence Nationale d'Acréditation et d'Evaluation en Santé), la méthode du Consensus, consiste en la rédaction de recommandations par un jury au terme de la présentation publique de rapports d'experts faisant la synthèse des connaissances sur les questions posées dans le débat public.

Procédure

Le sujet doit tenir compte de :

- 1. L'existence de controverses susceptibles d'être clarifiées voire même tranchées grâce aux données et avis fournis lors d'un débat public.
- 2. La nécessité de répondre à une préoccupation publique par :
 - Son importance en terme de fréquence dans les discours de gravité

•L'intérêt porté par les TRE

•L'impact sur le long terme d'une défaillance de ces pratiques.

Procédure

1. Financement

2. Définit le thème et
Libelle les questions

4. Bibliographie juridique

La
comité d'organisation
10 membres

```
graph TD; A([La comité d'organisation  
10 membres]) --> B[1. Financement]; A --> C[2. Définit le thème et  
Libelle les questions]; A --> D[4. Bibliographie juridique];
```

Avec Qui ?

Les acteurs de la conférence de consensus :

- **Le comité d'organisation** : Composé de **plusieurs représentants associatifs, citoyens** et un représentant administratif soit une dizaine de membres dont au moins un méthodologiste. Il choisit le thème , précise la cible, recherche les moyens financiers nécessaires .
- Un président du Comité d'organisation, habituellement désigné pour organiser et coordonner les réunions.

› Qui peut être membre du comité d'organisation?

› Tout représentant associatif ou citoyen indépendant désireux de participer à l'organisation de l'évènement.

Avec Qui ?

Le Jury : Composé d'un président et 15 autres membres

› **Le jury est non partisan**, issu de la société civile, multidisciplinaire et multi professionnel. Il établit les recommandations à huit clos de la manière la plus indépendante et la plus

objective possible en distinguant de ce qui relève de la preuve scientifique, de la présomption et de la pratique usuelle.

› Qui peut être membre du jury ?

› Tout citoyen désigné par le comité d'organisation

Avec Qui ?

› **Les experts:** nombre illimité

➤ Les experts exposent et défendent leurs travaux lors du débat en séance plénière.

➤ Qui peut être expert ?

➤ Les experts peuvent être des députés de l'immigration, des représentants d'associations ou des compétences souhaitant défendre leur travaux visés dans la conférence.

Avec Qui ?

Le public: Des représentants d'association des **tunisiens à l'étranger situés en Europe, des compétences, des experts, des indépendants**, des attachés sociaux et des représentants des administrations tunisiennes à l'étranger.

Le public peut soumettre au jury une proposition permettant de répondre aux questions émises dans le débat au même titre que les experts. Il peut proposer également de figurer dans la liste des experts afin de défendre ses arguments devant le jury.*

* tous travaux devront être envoyés au jury au moins 10 jours avant la conférence

Quand ?

**Entre le mois de Mai 2014 et le mois de Septembre 2014
(voir les opportunités de rencontre collective)**

Où ?

Soit une seule conférence (en Rhône Alpes, France Sud, France Nord ou Italie) organisée par la société civile avec le soutien financier de l'administration tunisienne (période entre mai et septembre 2014)

Soit une conférence de consensus par région ou par zone consulaire. Organisée par la société civile avec l'appui administratif des consulats et attachés sociaux (période mai/juin)

Contact

Itidel Barboura

Coordinatrice chargée du projet de création du Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger avril 2014 ib.projetcte@gmail.com

0033614286688